



**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 26 octobre 2020 et du 09 novembre 2020**
2. **7661 Projet de loi portant introduction d'une prime unique pour la promotion de l'apprentissage dans le domaine de la formation professionnelle**
- Rapporteur : Monsieur Claude Lamberty
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. **Divers**

*

Présents : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fred Keup, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert remplaçant M. Claude Wiseler, M. David Wagner

Mme Véronique Schaber, M. Steve Hoffmann, M. Tom Muller, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 26 octobre 2020 et du 09 novembre 2020

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

2. 7661 Projet de loi portant introduction d'une prime unique pour la promotion de l'apprentissage dans le domaine de la formation professionnelle

• ***Echange de vues***

Le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), demande si le projet de rapport relatif au projet de loi sous rubrique, diffusé en date du 30 novembre 2020, suscite des remarques ou observations de la part des membres de la Commission. A ce sujet, Mme Martine Hansen (CSV) exprime son étonnement face à la façon de procéder de la Commission. Force est en effet de constater que l'avis du Conseil d'Etat émis le 17 novembre 2020 n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi au sein de la Commission. L'intervenante rappelle qu'elle avait soulevé, lors de la réunion de la Commission du 26 novembre 2020, la question si le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse propose de donner suite aux recommandations du Conseil d'Etat pour ce qui est de la suppression de plusieurs articles du présent projet de loi, question à laquelle la représentante ministérielle avait répondu par l'affirmative. Mme Martine Hansen (CSV) déclare ne pas avoir entendu les explications des représentants ministériels au sujet de l'observation formulée par le Conseil d'Etat à l'endroit de l'article 1^{er}, à savoir la recommandation d'y insérer une définition de la notion de « formation ».

A ce sujet, la représentante ministérielle explique qu'il est proposé de ne pas donner suite à cette recommandation de la Haute Corporation, et de maintenir la disposition dans la teneur gouvernementale initialement proposée. Afin d'éviter toute confusion, il est par ailleurs proposé de préciser, à l'endroit du commentaire de l'article afférent du rapport du projet de loi, qu'est effectivement visée la formation telle que définie à l'article 1^{er}, alinéa 2, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle.

Prenant note de ces explications, Mme Martine Hansen (CSV), tout en soulignant que son groupe politique approuve le projet de loi quant au fond, invite le Président de la Commission à veiller dorénavant à ce que l'instruction des projets de loi au sein de la Commission se fasse avec la rigueur qui s'impose, sans omettre l'examen des avis du Conseil d'Etat et des chambres professionnelles. M. Gilles Baum (DP) s'engage à tenir compte de ces observations.

• ***Présentation et adoption d'un projet de rapport***

Le Rapporteur, M. Claude Lamberty (DP), présente les grandes lignes du projet de rapport, pour le détail duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique le 30 novembre 2020.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

3. Divers

Aucun point divers n'est évoqué.

Luxembourg, le 03 décembre 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de l'Education nationale,
de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche,
Gilles Baum